



# Séminaire de formation

Mercredi 17 mai 2017  
Hôtel Aquatis  
à Lausanne

## Thèmes traités et conférenciers:

1. Les principes généraux et les hypothèques légales de droit privé, plus spécialement l'hypothèque légale des artisans et entrepreneur

**Me Michel Mooser**

*Docteur en droit, professeur titulaire de l'Université de Fribourg, notaire*

2. Les hypothèques légales en garantie de créances de droit public

**Me Stéphane Abbet**

*Doyen du Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice*

3. Le traitement pratique des hypothèques légales

**M. Philippe Germann**

*Préposé à l'office des poursuites du district de la Broye - Vully*

4. Les conséquences de la suspension de l'effet exécutoire de la faillite

**Me Vincent Jeanneret**

*Avocat, juge suppléant à la Cour de Justice de Genève*

5. La LPP et l'exécution forcée

**Me Eric Muster**

*Docteur en droit, avocat, chargé de cours à l'Université de Lausanne*

## Public

Le séminaire sera ouvert à tous les préposés, substituts et collaborateurs des OPF, aux employés spécialisés des fiduciaires, aux magistrats judiciaires et greffiers, aux avocats et notaires ainsi qu'à leurs stagiaires, aux collaborateurs des services du contentieux des administrations et entreprises et aux agents d'affaires brevetés.

## Priorités thématiques

### 1/ Les hypothèques légales de droit privé, plus spécialement l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs

- Hypothèques légales directes et indirectes
- Les cas d'hypothèques légales indirectes de droit fédéral, plus spécialement l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs
- Les conditions du droit à l'inscription et la mise en œuvre du droit à l'inscription
- Les effets de l'hypothèque légale

### 2/ Les hypothèques légales de droit public

- Naissance et inscription éventuelle
- Extinction
- Créances garanties
- Rang
- Aliénation de l'immeuble
- Procédure et décision

### 3/ Le traitement pratique des hypothèques légales

- La poursuite en réalisation de gage immobilier
- La réalisation forcée - opérations préalable
- Le rang des différentes hypothèques légales dans l'état des charges
- L'épuration de l'état des charges et conditions de vente particulières
- La distribution

### 4/ Les conséquences de la suspension de l'effet exécutoire de la faillite

- Rappel des principes en matière de jugement de faillite. Effets de la faillite
- Rappel des notions juridiques d'entrée en force du jugement de faillite, de recours, de suspension du caractère exécutoire du jugement, de suspension de la force exécutoire du jugement, d'effet suspensif
- Procédure au Tribunal Fédéral
- Théorie et jurisprudences récentes sur ces problématiques

### 5/ La LPP et l'exécution forcée

- Quelques rappels en matière de LPP - droit actuel (révision au 1.1.2017) et perspectives d'avenir
- Points de contact entre LP et LPP; encouragement à la propriété du logement
- Portée de la restriction du droit d'aliéner au sens de l'art. 30e LPP; impact d'une telle restriction dans la distribution du produit de la réalisation
- Possibilité de saisir ou séquestrer des avoirs LPP



## Programme

<b>08h20</b>	<b>08h55</b>	Café d'accueil et remise de la documentation
<b>09h00</b>	<b>- 09h50</b>	<b>Les hypothèques légales de droit privé, plus spécialement l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs</b> <i>Conférencier :</i> <i>Me Michel Mooser</i>
<b>09h50</b>	<b>- 10h40</b>	<b>Les hypothèques légales de droit public</b> <i>Conférencier :</i> <i>Me Stéphane Abbet</i>
<b>10h40</b>	<b>- 11h00</b>	Pause
<b>11h00</b>	<b>- 11h50</b>	<b>Le traitement pratique des hypothèques légales</b> <i>Conférencier :</i> <i>M. Philippe Germann</i>
<b>12h00</b>	<b>- 13h30</b>	Repas
<b>13h45</b>	<b>- 14h35</b>	<b>Les conséquences de la suspension de l'effet exécutoire de la faillite</b> <i>Conférencier :</i> <i>Me Vincent Jeanneret</i>
<b>14h35</b>	<b>- 15h20</b>	<b>La LPP et l'exécution forcée</b> <i>Conférencier :</i> <i>Me Eric Muster</i>



## Informations

<b>Date</b>	Mercredi 17 mai 2017 09 h 00 – 15 h 30
<b>Lieu</b>	Aquatis Hôtel Route de Berne 150, 1010 Lausanne
<b>Finance d'inscription</b>	<p>Fr. 350.00 pour les membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse ou d'une association cantonale rattachée et les stagiaires des études d'avocats et de notaires.</p> <p>Fr. 450.00 pour les non-membres</p> <p>Le déjeuner, boissons comprises, les boissons rafraîchissantes, ainsi que la documentation du séminaire sont inclus dans le prix du séminaire.</p> <p>Les frais d'inscription feront l'objet d'une facture. Le paiement doit être effectué avant le <b>30 avril 2017</b>. En cas de non participation au séminaire, la finance d'inscription <b>ne sera pas remboursée</b> ; la documentation sera cependant envoyée.</p>
<b>Présidence du séminaire</b>	Pascal Lauber, préposé à l'office des poursuites de la Gruyère, rue de l'Europe 10, 1630 Bulle Téléphone 026/305.93.70, pascal.lauber@fr.ch
<b>Inscription</b>	<p>Avant le <b>22 avril 2017</b> auprès de Pascal Lauber, p.a. Office des poursuites de la Gruyère, case postale 155, 1630 Bulle</p> <p>Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre chronologique de réception.</p> <p>Il ne sera pas répondu en direct à vos questions, lesquelles sont à faire parvenir à Pascal Lauber, dans un délai échéant le 31 mars 2017.</p>
<b>Attestation de la participation</b>	Une attestation de participation sera délivrée.